

Niveau :	D.U. MATHEMATIQUES					année
Domaine :	SCIENCES-TECHNOLOGIE-SANTE					DU
Intitulé :	Diplôme Universitaire : Préparation à l'Agrégation de Mathématiques					
Volume horaire étudiant :	64 h	274 h	20 h	0 h	0 h	<b>358h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	français		anglais			

### Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Peggy Cénac-Guesdon Maître de conférences, HDR ☎ 03.80.39.68.23 peggy.cenac@u-bourgogne.fr	Mylène Mongin  ☎ 03.80.39.58.10 secretariat.maths@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Sciences et Techniques

### Objectifs de la formation et débouchés :

#### ■ Objectifs :

Fournir aux étudiants une formation généraliste qui les amène à un niveau de compétences élevé en Mathématiques, les prépare à certains concours, en particulier l'agrégation de mathématiques.

#### ■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Carrières dans l'enseignement des Mathématiques. Professeur Agrégé.

#### ■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

La formation permet à un étudiant d'acquérir les compétences nécessaires à la réussite du concours de l'agrégation, option A : Probabilités et statistiques.

### Modalités d'accès à l'année de formation :

- Cette formation est ouverte sur sélection aux étudiants titulaires d'un Master de Mathématiques.

## Organisation et descriptif des études :

Il s'agit du parcours Perfectionnement en Mathématiques (PMG) du master Mathématiques et Applications, adapté aux étudiants qui veulent préparer le concours de l'Agrégation.

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

### SEMESTRE 1

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
MG3-1	Analyse	25	25		50	10	CC et CT	CT	6	4	10
MG3-2	Algèbre	25	25		50	10	CC et CT	CT	6	4	10
MG3-3	Oraux		40		40	10	CC	CC		10	10
<b>TOTAL S1</b>		<b>50</b>	<b>90</b>		<b>140</b>	<b>30</b>					<b>30</b>

1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

### SEMESTRE 2

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
MG4-1	Mathématiques approfondies		60		60	8	CT	CT	8		8
MG4-2	Modélisation probabiliste (mutualisé avec MIGS2)	14	14	20	48	6	CC et CT	CT	3	3	6
MG4-3	Oral d'Analyse		25		25	2	CC	CC		2	2
	Oral d'Algèbre et Géométrie		25		25	2	CC	CC		2	2
	Oral de Modélisation		40		40	4	CC	CC		4	4
MG4-4	Anglais		20		20	3	CC	CC		3	3
<b>TOTAL S2</b>		<b>15</b>	<b>184</b>	<b>20</b>	<b>218</b>	<b>25</b>					<b>25</b>

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées et les examens se déroulent dans le respect du référentiel commun des études adopté par le conseil d'administration de l'université de Bourgogne :

[https://ub-link.u-bourgogne.fr/wp-content/uploads/REFER\\_commun\\_des\\_etudes.pdf](https://ub-link.u-bourgogne.fr/wp-content/uploads/REFER_commun_des_etudes.pdf)

L'évaluation de l'Anglais est basée sur le principe du Contrôle Continu Intégral (CCI) : il n'y a donc pas d'examen. Toutefois une épreuve de 2ème session est organisée pour les étudiants qui le souhaitent, et ses résultats remplacent ceux du CCI de 1ère session.

Pour les étudiants qui ne passent pas cette épreuve, la note de 1° session est reportée en 2° session.

● **Sessions d'examen :**

Première Session : pour chaque UE, en fin de semestre correspondant

Deuxième Session : pour chaque UE, en mai

● **Règles de validation et de capitalisation :**

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

